

**ADOPTION DU RÈGLEMENT V-708/12-20
AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE
AINSI QUE LES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2021**

ATTENDU que le conseil municipal a adopté ses prévisions budgétaires 2021 au montant de 6 288 100 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu de décréter les taux de taxes foncières générales et les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2021;

ATTENDU qu'avis de motion de ce règlement fut régulièrement donné à la séance ordinaire du 14 décembre 2020;

ATTENDU que le projet de règlement fut régulièrement déposé à la séance ordinaire du 14 décembre 2020;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le projet de règlement ayant pour objet d'établir le taux de taxe foncière générale ainsi que les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2021 soit et est adopté et que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

1. Le préambule de ce règlement en fait partie intégrante;

ARTICLE 1 RÉGIME D'IMPÔT FONCIER À TAUX VARIÉS

Taxes générales sur la valeur foncière 2021 :

Taux de base	0.89/100\$
6 logements et plus	0.89/100\$
Non résidentiel	1.59/100\$
Industriel.....	1.59/100\$
Agricole.....	1.59/100\$
Conformément au rôle d'évaluation en vigueur.	

ARTICLE 2

Le conseil municipal fixe les taux de taxes et les coûts unitaires des services municipaux pour l'année 2021 comme suit :

A) TAUX DE TAXES

Participation aux travaux de la route 132 dans le secteur de Petit-Pabos	0.0189/100\$
Assainissement des eaux.....	0.1650/100\$
Participation aux travaux de la route 132 dans le secteur de Petit-Pabos - Ferme..	0.0189/100\$
Assainissement des eaux — Ferme	0.1650/100\$
Aréna, Enrochement rue du Bord-de-l'Eau, Appareils respiratoires	0,0580/100\$
Règlement d'emprunt parapluie.....	0,0143/100\$

Pour ceux bénéficiant de l'égout sanitaire, il faut ajouter à ces taux un montant de 26,00 \$ par unité, comme participation au remboursement des travaux exécutés sur la rue de la Source et la Grande Allée Est.

Logement unifamilial (vacant ou non)	1.0 unité
Terrain vacant	0.5 unité
Tous les commerces	1.5 unité
Commerce attenant à une résidence.....	0.25 unité

B) TAUX FIXES SECTEUR DE PETIT-PABOS — (RÈGLEMENT V-541/04)

Lorsque l'immeuble n'est desservi que par un service, l'unité de base est multipliée par un facteur égal à 0.5

Pour l'année 2021 la valeur attribuée à chaque unité est de 273 \$.

Chaque logement	1.0 unité
Terrain vacant	0.5 unité

**ADOPTION DU RÈGLEMENT V-708/12-20
AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE
AINSI QUE LES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2021**

Chalet	1.0 unité
Immeuble avec commerce inclus.....	1.25 unité
Entrepôt	1.0 unité
Location d'auto	1.5 unité
Atelier mécanique	1.5 unité
Centre distribution d'essence	1.5 unité
Autre commerce	1.5 unité
c) TAUX FIXES RUE DE LA SOURCE (TRAVAUX 2009)	
Pour l'année 2021, la valeur attribuée à chaque unité est de 250 \$.	
Chaque logement	1.0 unité
Terrain vacant	0.5 unité
d) TARIF DE COMPENSATION DES SERVICES D'AQUEDUC	
Pour l'année 2021, la valeur attribuée à chaque unité est de 272 \$.	
Chaque logement	1.0 unité
Clubs sociaux	1.0 unité
Commerce attaché d'une résidence	0.4 unité
Maison de chambres (par chambre louée)	0.2 unité
Épicerie.....	1.6 unité
Dépanneur.....	1.1 unité
Autres commerces	1.4 unité
Garage avec mécanique et débosselage.....	2.6 unités
Édifice à bureaux, espace à bureau–1 à 5 bureaux (par unité).....	0.6 unité
Édifice à bureaux, espace à bureau–6 bureaux et plus.....	3.6 unités
Hôtel avec bar	4.1 unités
Unité de motels (par unité).....	0.3 unité
Hôtel avec salle à manger, bar, salle de danse	5.1 unités
Restaurant.....	3.6 unités
Ferme	0.7 unité
Hôtel avec résidence faisant location de chambres sans permis de boisson (par chambre louée)	0.2 unité
Institution bancaire	2.6 unités
Bureau de poste	1.4 unité
Salon de coiffure	1.1 unité
Fabrique	2.5 unités
M.A.P.A.Q.....	13.0 unités
Industrie sans compteur	2.0 unités
Lave-autos	3.4 unités
Supermarché	5.0 unités
Îlot	0.52 \$/m ³
Les tarifs suivants s'appliquent également pour l'utilisation des îlots de services :	
a) charge annuelle :.....	400 \$ par îlot
b) charge mensuelle durant l'utilisation :	180 \$
Usine avec compteur :	
a) charge annuelle de base :	15 600 \$
b) charge pour consommation supérieure à 30 000 m ³ :.....	0.46 \$/m ³
e) TARIF DE COMPENSATION DES SERVICES D'AQUEDUC (IMMOBILISATION)	
Pour l'année 2021, la valeur attribuée à chaque unité est de 113 \$.	
Chaque logement	1.0 unité
Clubs sociaux	1.0 unité
Terrain vacant	0,5 unité
Commerce attaché d'une résidence	0.4 unité
Maison de chambres (par chambre louée)	0.2 unité
Épicerie.....	1.6 unité
Dépanneur.....	1.1 unité
Autre magasin	1.4 unité

**ADOPTION DU RÈGLEMENT V-708/12-20
AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE
AINSI QUE LES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2021**

Garage avec mécanique et débosselage	2.6 unités
Édifice à bureaux, espace à bureau—1 à 5 bureaux (par unité).....	0.6 unité
Édifice à bureaux, espace à bureau—6 bureaux et plus.....	3.6 unités
Hôtel avec bar	4.1 unités
Unité de motels (par unité).....	0.3 unité
Hôtel avec salle à manger, bar, salle de danse	5.1 unités
Restaurant.....	3.6 unités
Ferme	0.7 unité
Hôtel avec résidence faisant location de chambres sans permis de boisson (par chambre louée)	0.2 unité
Institution bancaire	2.6 unités
Bureau de poste	1.4 unité
Salon de coiffure	1.1 unité
M.A.P.A.Q.	15.0 unités
Usine de glace	9.0 unités
Poisson Salé Gaspésien	150.0 unités
Crustacées de Gaspé	65.0 unités

F) TARIF DE COMPENSATION – NOUVEAUX USAGERS ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL – PARTIE NORD DE LA RUE DU PARC

Pour l'année 2021, la valeur attribuée à chaque unité est de 450 \$.

Chaque logement	1.0 unité
Terrain vacant	0,5 unité
Commerce attaché d'une résidence	0.4 unité
Maison de chambres (par chambre louée).....	0.2 unité
Garage avec mécanique et débosselage.....	2.6 unités
Salon de coiffure	1.1 unité

G) GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Pour l'année 2021, la valeur attribuée à chaque unité (ou logement) est de :

RÉSIDENTIEL : 1 à 4 logements.....	250 \$ par unité
5 logements et plus.....	250 \$ par unité
INDUSTRIE, COMMERCE, INSTITUTION (ici) :.....	270 \$ par unité

<u>Nom du Commerce</u>	<u>Unité</u>	<u>Nom du Commerce</u>	<u>Unité</u>
9057-3759 Qué. Inc.....	7	Centre adultes La Ramille	6
Administration portuaire de G-Rivière	30	Centre de la Petite enfance	8
Alexina Épicerie Fine inc.	3	Centre de tri.....	23
Annette Lambert coiffure	0,5	Centre équestre Trépanier (Cav. du Rocher)	6
Aréna de Grande-Rivière	16	Centre spécialisé des Pêches	13
Atelier Will Nicolas.....	4	Cercle des fermières de Grande-Rivière	1
Ateliers Actibec.....	14	CF Décoration	1
Autobus Couture & Cahill	8	Ciné-Parc.....	1
Banque Nationale	1	Clinique dentaire Danielle Whittom	1
Beaudin Gestion de capitaux inc.....	1	Clinique dentaire Dr. Vinh.....	1
Bernard Électronique enr.....	0,5	Clinique d'esthétique Enjolie	0,5
Bijouterie Brigitte.....	1	Clinique médicale de La Grande-Allée	4
Bijouterie Dubé	1	Club de l'Âge d'or Amitié	1
Bourget Électrique Meubles	2	Club de l'Âge d'or Les joyeux copains	1
Boutique Ariane Turbide.....	1	Club Optimiste	0,5
Boutique Distinction	1	Club Sentiers Rocher-Percé	1
Boutique Pro-nature	2	Cogeco	2
Boutique Synergie.....	1	Coiffure Brillantine.....	0,5
Cafétéria É.P.A.Q.....	4	Coiffure Caroline.....	0,5
Caisse Populaire Desjardins	1	Coiffure Complicité	0,5
Camping de l'aéroport	6	Coiffure La mèche en fête.....	0,5
Camping de la Grave	3	Coiffure Manon.....	0,5
Camping Lina.....	2	Coiffure Nicole Syvrais	0,5
Casse-croûte Chez Lise.....	2	Comptabilité LD	1

**ADOPTION DU RÈGLEMENT V-708/12-20
AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE
AINSI QUE LES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2021**

Nom du Commerce	Unité	Nom du Commerce	Unité
Comptabilité Sweeney	1	Location JRL	2
Construction MD Déneigement	1	Lys Santé inc.	1
Construction N&R Duguay	2	Mauger Ford	10
Constructions Pabok	1	Mercier et Frères	11
Crustacés de Gaspé.....	7	Mérinov	2
Dépanneur 132	4	Mini Entrepôt G-Rivière	2
Dépanneur Ca-ro-lyn inc.	3	Miraco.....	3
Dépanneur Marie-Soleil Petro-Canada	3	Moreau, Laurent, ébénisterie	1
Distribution J.M. Bernatchez.....	2	Motel du Rivage.....	5
Dixie Lee.....	15	Pêcheries Rudy	1
École Bon Pasteur	7	Pêches et Océans Canada	2
École secondaire du littoral	20	Peinture Bergo Nettoyage	1
Entreprise Hector Lebreux inc.	1	Peinture Bergo.....	0,5
Esthétique Andréa Nicolas.....	0,5	Pièces d'auto JLM inc.	9
Étude Jean Couture.....	1	Pièces d'Auto JLR inc.	3
Excellence Sports	1	Pièces d'auto Nicolas	2
Ferblanterie gaspésienne – Bureau	1	Pièces d'auto Noël Beaudry	1
Ferblanterie gaspésienne – Entrepôt.....	1	Poisson Salé Gaspésien.....	8
Fermes de toit Jomar	1	Postes Canada (Village).....	3
Fiducie Michel Lamoureux	2	Postes Canada (rue de la Rivière)	1
FIPEC	6	Quincaillerie J.G Méthot	2
Forestières des Trois Couronnes Inc.	0,16	Reina Lelievre (couture).....	0,5
Fourrures Yves Mousette enr.	0,5	Résidence de la Rive	3
Garage André Dubé.....	2	Restaurant Comptoir chinois	5
Garage François Chiasson	1	Restaurant Coq d'Or	12
Garage Gaston Normandeau enr.	1	Restaurant Le Vorace.....	3
Garage Ghislain Méthot.....	2	Rock Guillot construction.....	1
Garage municipal et 2 casernes	2	Salon de coiffure Francine	0,5
Gestion Mauger (Pêche et Océan).....	1	Salon de coiffure La Coupe des Sportifs	0,5
Gîte à Millie.....	1	Salon de coiffure Linda Hogan	0,5
Gîte Mario Moreau	1	Salon esthétique électrolyse La Jouvence	0,5
Go-Kart.....	1	Salon esthétique et électrolyse Rayon de Soleil.....	0,5
Grande-Rivière Broderie Design	1	Salon funéraire Edgar Lebreux.....	0,5
Groupe Radisson.....	0,5	Salon Koifur Clôd.....	0,5
Haltes routières.....	3	Service de cafétéria Dunn Enr.....	3
Hôtel de ville	6	Société de gestion de la Grande-Rivière / Zec .	1
Hydro Québec	1	Société Immobilière (Voirie)	2
IGA	41	Soudure Le Rocher inc.	1
Investissement B.G.M. inc.	3	Soudure Will Nicolas.....	1
Jean Coutu	4	Station service Bélanger Couture Inc.....	1
JL. Video	1	Synergie Gaspésie inc (entrepr. construction)..	1
Josée Méthot, avocate.....	1	Télévision communautaire de Grande-Rivière .	1
La Nuit Blanche	1	Tricolaine	0,5
L'Escapade Maison des Jeunes de G-R. inc.	1	Ville de Grande-Rivière	6

ARTICLE 3 BÂTIMENT INTERGÉNÉRATIONNEL

Tout immeuble possédant un logement intergénérationnel bénéficie d'un crédit des taxes facturées à l'unité pour ce logement intergénérationnel.

DÉFINITION D'UN LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL

Logement répondant aux deux caractéristiques suivantes :

- a) L'occupant du logement intergénérationnel doit être le père, la mère, le beau-père, la belle-mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du propriétaire;
- b) Au moins un des occupants ou propriétaires doit être âgé d'au moins soixante-cinq (65) ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Le crédit de taxes mentionné au paragraphe premier continue de s'appliquer tant et aussi longtemps que le logement est occupé par une des personnes répondant aux caractéristiques mentionnées aux paragraphes a) et b).

**ADOPTION DU RÈGLEMENT V-708/12-20
 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE
 AINSI QUE LES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2021**

ARTICLE 4

Les taxes foncières générales et les tarifs doivent être payés en un versement unique.

Toutefois, lorsque les taxes foncières générales et les tarifs totalisent une somme égale ou supérieure à trois cent dollars (300\$), le débiteur peut, à son choix, payer son compte en un versement unique ou en six (6) versements égaux.

Si le débiteur choisit de payer en six versements égaux, ils seront ainsi effectués :

- 1^{er} versement: au plus tard le trentième jour (30^e) qui suit l'expédition du compte,
- 2^e versement: le soixante-quinzième jour (75^e) qui suit l'expédition du compte,
- 3^e versement: le cent vingtième jour (120^e) qui suit l'expédition du compte,
- 4^e versement: le cent soixante-cinquième jour (165^e) qui suit l'expédition du compte,
- 5^e versement: le deux cent dixième jour (210^e) qui suit l'expédition du compte.
- 6^e versement: le deux cent cinquante-cinquième jour (255^e) qui suit l'expédition du compte.

Lorsqu'un versement n'est pas effectué dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

ARTICLE 5

Les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de quatorze pour cent (14%) à compter du moment où ils deviennent exigibles.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.


 SUZANNE CHAPADOS, GREFFIÈRE


 GINO CYR, MAIRE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME AUX MINUTES DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS,
 à Grande-Rivière, ce 18 jour du mois de décembre 2020


 Suzanne Chapados, Greffière

**RÈGLEMENT V-708/12-20 RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE
 AINSI QUE LES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2021**

Réf..... Rés. #.12-20
 Avis de motion..... 14 décembre 2020
 Dépôt du projet de règlement..... 14 décembre 2020
 Adoption..... 17 décembre 2020
 Publication..... 18 décembre 2020
 Entrée en vigueur..... 18 décembre 2020

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Suzanne Chapados, greffière de la Ville de Grande-Rivière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public d'adoption du Règlement numéro V-708/12-20 en en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le diffusant sur le site Internet de la Ville de Grande-Rivière le 18^e jour de décembre 2020, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18^{ième} jour de décembre 2020.


 Suzanne Chapados, Greffière
